



Gaves de Pau et de Cauterets et gorges de Cauterets



éditorial

Après deux années d'animation ralentie le temps de la reconstruction post crue, 2014 a permis de relancer la mise en œuvre du DOCOB « gaves de Pau et de Cauterets ». Grâce à l'achèvement de l'étude de la dynamique fluviale du bassin du gave de Pau 65 définissant un nouveau programme de gestion des cours d'eau, le territoire dispose d'une base solide pour une gestion intégrée et durable de nos rivières. Cette étude, inscrite dans une volonté de concertation, a mobilisé élus, partenaires techniques et financiers depuis 2011.

En parallèle, de nouvelles mesures ont démarré, à l'image des premiers inventaires sur les plantes invasives en bordure des gaves. À l'heure où nos berges sont fragilisées, nous risquons de voir l'arbre à papillon ou la renouée du japon prendre la

place de nos aulnes et saules. Il est donc essentiel de s'engager dans une stratégie de lutte contre ces espèces qui menacent la biodiversité autochtone.

La démarche d'extension du périmètre du site, initiée en 2009 par une concertation avec les communes concernées, a connu cette année une avancée prépondérante : la Commission Européenne a reçu la notification du projet d'élargissement en fin d'année. Les zones humides et les boisements alluviaux situés en bordure des gaves, enjeux majeurs pour le réseau Natura 2000, devraient officiellement être intégrés au site grâce à un arrêté ministériel en 2016. Dans cette attente, nous pouvons dès à présent agir pour le maintien ou la restauration de ces milieux, en cohérence avec le nouveau plan de gestion des cours d'eau et le programme d'actions pour la prévention des inondations ■

Maryse Carrère,

Présidente du Comité de Pilotage
Maire de Lau Balagnas
Présidente du Pays de Lourdes
et des Vallées des Gaves



sommaire

- 2 Étude de la dynamique fluviale**
et plan de gestion des cours d'eau
- 2 Une étude innovante** pour évaluer
la pollution métallique du gave
de Cauterets

- 3 Mesures agro-environnementales :**
impact des crues et avenir
- 4 L'état des lieux des espèces invasives**
sur les gaves de Pau et de Cauterets

Étude de la dynamique fluviale et plan de gestion des cours d'eau du bassin versant du gave de Pau 65

Espèce d'intérêt communautaire, la loutre d'Europe sera prise en compte dans les travaux d'entretien de la rivière.

Après les crues de 2012 et 2013, cette étude réalisée par le cabinet Géodiag, a été mise en suspens le temps de la reconstruction. Divers travaux d'urgence ont été effectués sur les cours d'eau concernés, d'autres sont prévus sur les années à venir et sont susceptibles de modifier le fonctionnement de ces rivières.



Dans ce contexte, et en concertation avec les partenaires techniques et financiers, l'étude a été réorganisée pour reprendre à l'été. Les cours d'eau faisant l'objet de travaux importants sur le long terme ou de plans de gestion indépendants ont été retirés. En fin d'année, l'étude dynamique a donc abouti à l'élaboration du programme pluriannuel de gestion sur le bassin versant aval du gave de Pau et celui du gave d'Azun. Ce travail a été complété sur les secteurs amont avec l'élaboration de programmes d'actions par d'autres maîtres d'ouvrage. Ces différents programmes seront assemblés et mis en cohérence début 2015 par le PLVG pour une mise en œuvre de 7 ans.

Les travaux en rivière menés en application du PPG privilégient les méthodes douces et prennent en compte les enjeux liés à la biodiversité et Natura 2000. En effet, des préconisations en faveur des espèces et habitats remarquables ont été intégrées au PPG pour limiter les impacts potentiels des travaux en rivière ou en berges sur la biodiversité.



Reconstruction de la route départementale à Villelongue

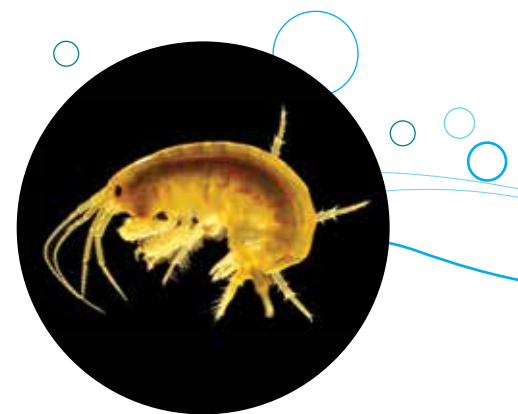
Une étude innovante pour évaluer l'impact des mines de Pennaroya sur la biologie aquatique

En bordure du gave de Cauterets aval, repose le dépôt de l'ancien site minier de Pennaroya. Bien que son exploitation (pour le plomb et le zinc) soit aujourd'hui terminée, des suivis physico-chimiques révèlent des taux importants de métaux (principalement plomb, cadmium et zinc) dans les eaux du gave de Cauterets. Une étude a montré que cette contamination provient à 90 % du lessivage de l'ancienne mine. Pour connaître son impact sur la biologie aquatique, l'Agence de l'Eau Adour Ga-

ronne a décidé de porter une étude basée sur un nouvel indicateur : le gammare. Cette petite crevette d'eau douce est un spécialiste pour révéler la toxicité des milieux aquatiques en métaux, puisqu'il y est très sensible.

Avec la coordination et l'appui technique local de l'animatrice Natura 2000, l'étude se déroulera en 2015. Les gammares seront plongés dans des cages directement dans les eaux du gave de Cauterets, à l'amont et à l'aval des

anciennes mines, et ce en hautes et basses eaux. Une fois les crevettes recueillies, les métaux accumulés dans les organismes (cadmium, plomb, arsenic, chrome, zinc...) seront dosés en laboratoire afin de déterminer le niveau de contamination du cours d'eau. Les effets de cette contamination seront étudiés en termes de mortalité, alimentation, neurotoxicité et fertilité.



Qu'appelle-t-on une MAET ?

Les mesures agro-environnementales et territorialisées sont des contrats de 5 ans signés entre les exploitants agricoles, l'État et l'Europe. Par leur engagement, les agriculteurs adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement, comme l'absence de fertilisation.

PLVG : Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Collectivité territoriale née de la fusion de 3 syndicats (dont le SMDRA) des vallées des Gaves au 1^{er} janvier 2014. Il porte l'animation Natura 2000 sur le site « gaves de Pau et de Cauterets ».

Les mesures agro-environnementales Impact des crues et avenir

Les crues de 2012 et 2013 ont durement touché certaines terres agricoles situées en bordure de cours d'eau : recouvertes de limons ou de galets, parties emportées par les flots...

Le **PLVG*** (animateur du site) a mandaté la Chambre d'Agriculture pour qu'elle effectue un suivi attentif auprès des agriculteurs engagés dans des MAET et dont les terrains ont été impactés. Il s'agissait d'identifier les exploitants qui ne pourraient pas tenir leurs engagements suite à ces événements et d'en faire un bilan.

Des rencontres communales pour évaluer les dégâts ...

À l'issue des échanges avec les agriculteurs, 4 catégories ont été établies selon la nature du sinistre : parcelles définitivement perdues (emportées), recouvertes de blocs, recouvertes de limon, sable ou gravier et parcelles inondées.

Au total près de 90 hectares engagés en MAET ont été touchés par les crues, soit un tiers des surfaces engagées.

Face à cette situation, certaines parcelles souscrites aux MAET ont pu être remises en état soit par l'exploitant lui-même, soit dans le cadre de chantiers collectifs organisés à échelle plus large dans la vallée : par exemple, un chantier sur Adast a permis de nettoyer et niveler des surfaces recouvertes de limons, sables ou graviers.

7 exploitations, 14,77 hectares de prairies et 750 mètres linéaires (fossés, rigoles) ont fait l'objet de résiliation des contrats MAET. Cela concerne les parcelles beaucoup trop impactées pour retrouver rapidement leur usage agricole.



FEADER

Fond européen agricole pour le développement rural

Quelle suite pour les projets agro-environnementaux sur le territoire du gave de Pau ?

Dans le cadre du nouveau programme **FEADER*** (2014-2019), fond européen qui finance et fixe les règles des mesures agro-environnementales, les MAET deviennent les MAEC, mesures agroenvironnementales et climatiques. Le contenu des mesures proposées aux agriculteurs doit être modifié pour respecter ces nouvelles règles de financement.

Un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été déposé pour 2015 et 2016 sur le territoire du gave de Pau. Actuellement en cours d'examen par l'administration, les nouveaux engagements dans les MAEC démarreront en mai 2015 si le projet est retenu.



La Renouée du Japon,
une espèce invasive
redoutable sur nos berges

Les plantes invasives... C'est quoi ?

Ce sont des espèces qui sont à la base étrangères aux écosystèmes mais qui s'y développent et prennent la place des essences locales (aulne, saule pour les berges de nos cours d'eau). Leur prolifération est parfois si importante qu'aucune autre espèce de plante n'arrive à vivre. Elles sont l'une des causes majeures de disparition de la biodiversité.

Les plantes invasives de nos cours d'eau Des espèces à surveiller de près !

Les crues de 2012 et 2013 ont profondément marqué les berges des cours d'eau : parties emportées, déstabilisées ou mises à nu. Ces conditions sont propices au développement des plantes invasives, qui profitent de l'espace libre pour s'étendre un peu plus sur les berges des gaves.

Face à cette menace pour nos arbres et arbustes autochtones, un état des lieux des plantes invasives les plus problématiques a été dressé cet été : Renouée du Japon, Buddleia, Impatiens de l'Himalaya, Robinier faux acacia ont été inventoriées sur les berges et atterrissements des gaves de Pau et Cauterets. Un travail de terrain important qui a nécessité le recrutement d'un stagiaire. Son objectif était double : identifier les principaux foyers de propagation et localiser les portions de berges les plus vulnérables aux invasives.

Ce n'est qu'une première étape qui servira de base à une stratégie globale de gestion des plantes invasives à proximité des cours d'eau. Elle sera mise en œuvre les années qui suivent en partenariat avec les acteurs du territoire, dans l'idée de mettre en place de futures interventions contre ces espèces (chantiers d'arrachage par exemple).



Gros plan sur... La Berce du Caucase

D'allure majestueuse, c'est une plante qui peut atteindre 5 mètres de haut avec des feuilles d'1 m 50 de large ! Mais attention, sa sève peut provoquer de graves brûlures de la peau. Il faut se protéger avec des gants et des vêtements longs pour la manipuler. Un foyer a été repéré sur le bord du parking de la Raillère à Cauterets. Un chantier d'arrachage a été organisé par le Parc national des Pyrénées, avec la participation du PLVG et du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Un suivi attentif sera mené pour éviter la propagation de l'espèce, encore peu présente au bord de nos cours d'eau.

➤ Vous voulez en savoir plus sur Natura 2000 et sur les actions menées à travers ce réseau en Vallées des Gaves ? Rendez-vous sur un site internet dédié à ce sujet : <http://valleesdesgaves.n2000.fr>